

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets

2024



Table des matières

A.	Présentation de la Collectivité	1
I.	Présentation générale du service.....	1
II.	Les événements marquants en 2024.....	2
B.	Les indicateurs techniques.....	2
I.	Organisation générale des collectes	2
a.	Les collectes.....	2
b.	Les déchèteries.....	3
c.	Les déchets de soins des particuliers	5
d.	Installations de traitement.....	5
II.	Analyse quantitative	6
a.	Quantités globales.....	6
b.	Les ordures ménagères résiduelles.....	10
c.	La collecte sélective.....	10
d.	Détail des matériaux recyclés	11
III.	Analyse qualitative.....	12
a.	L'extension des consignes de tri.....	13
b.	Les déchèteries.....	13
IV.	Déchets des professionnels	15
1.	Collecte traditionnelle.....	15
2.	Dépôts en déchèteries	15
V.	La mise en place du schéma territorial de gestion des biodéchets.....	16
3.	La gestion des biodéchets des particuliers	16
a.	Animations et distribution de bio-seau.....	16
b.	Le compostage individuel.....	16
c.	Le compostage partagé	17
d.	La collecte en bornes à biodéchets	18
e.	Poursuite du test de collecte des biodéchets des professionnels.....	19
C.	Les indicateurs financiers	21
I.	Les tarifs de la Redevance Incitative - 2024.....	21
II.	Recettes et dépenses par poste.....	23
a.	Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective.....	23
b.	Les déchèteries.....	24
c.	Les dépenses et recettes non ventilables	25
III.	Bilan des recettes et des dépenses.....	26
D.	Conclusion	27

Avant-propos

Chaque Président·e d'E.P.C.I. compétent·e en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu·e de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. En application du décret n°2016-1827 du 30 décembre 2016, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" avant le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice (30 septembre 20254 pour l'exercice 2024).

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué avant tout à l'information. Ainsi, il doit être mis à la disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population).

Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

Le présent rapport présente l'activité de l'année 2024.

A. Présentation de la Collectivité

I. Présentation générale du service

Le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a repris la compétence "collecte et traitement des déchets" auparavant exercée par le District.

Au 31 décembre 2024, le Pays de Château-Gontier dispose de :

- deux déchèteries : une à Azé et une à Bierné,
- une plate-forme de compostage des déchets verts, de broyage de bois et un hangar de stockage de bois déchiqueté,
- un service de collecte des O.M.R., des biodéchets, des emballages, du papier et du verre en régie.

Par convention en date du 23 décembre 2002, le quai de transfert pour les déchets ménagers et assimilés de la déchèterie d'Azé est pris en charge par le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre de sa compétence de transport et traitement des O.M.R.

La convention de traitement des déchets ménagers ultimes (OMR, déchets incinérés et enfouis des déchèteries) a été renouvelée avec du Conseil Départemental de la Mayenne en date du 13 mars 2023. Cette convention prendra fin au 31 décembre 2042.

Le service "TRILOGIC" emploie :

- 10.5 ETP (agents titulaires et contractuels) assurant la collecte en porte et la livraison des bacs (chauffeurs, chauffeurs remplaçants et ripeurs),
- 1 ETP (agent titulaire) assurant le vidage des points de tri (papier et verre, 4 jours par semaine) et l'accueil en déchèterie d'Azé (1 journée)
- 5 ETP (agents titulaires et contractuels) en déchèteries à Azé + 1 mi-temps en contrat pour la déchèterie de Bierné
- 1 coordonnateur Collecte et Déchèteries,

- 1 responsable du service,
- 3 agents sont détachés par le Service Financier (suivi des mouvements des usagers, établissement de la facturation et de la redevance incitative, établissement des documents budgétaires et comptables),
- 1 chargé de missions « Économie Circulaire » en temps partagé avec les Communauté de Communes du Pays de Craon et de Meslay-Grez (2 jours par semaine pour notre Collectivité), arrivé en mars 2022, en contrat de projet
- 1 chargée de mission « biodéchets » arrivée en janvier 2023, en contrat de projet.

II. Les événements marquants en 2024

Le Schéma Territorial de Gestion des Biodéchets, adopté en juin 2022 pour permettre la mise en place progressive du tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine et de jardin). Sa mise en œuvre s'est opérée depuis le 1^{er} janvier 2023 avec le recrutement d'une chargée de mission « Biodéchets ».

En 2024, les actions initiées en 2023 ont été prolongées ou élargies (vente de composteurs, mise en place de nouveaux composteurs partagés et de bornes de collecte des biodéchets). De nouvelles animations ont également été mises en place afin de toucher de nouvelles personnes.

Enfin, dans le but de maîtriser les tonnages des bennes encombrants et petits incinérables, un programme complet d'améliorations a concerné nos deux déchèteries :

- Refonte de la communication sur les quais pour plus de lisibilité et modification du nom de deux flux (les *encombrants* deviennent les *déchets enfouis - ENF* et les *petits incinérables* deviennent les *déchets incinérés - INC*) ;
- Renforcement des effectifs pour mieux accueillir et orienter les usagers ;
- Modification de l'ordre des bennes sur les sites afin de mettre en avant les filières avec valorisation matière des déchets ;
- Mise en place de nouvelles filières pour détourner une partie des flux ENF et INC vers des filières de valorisation ;
- Installation de dispositifs mécaniques empêchant le vidage direct de déchets dans les bennes ENF et INC : l'utilisateur peut ainsi corriger une erreur de tri sans risque.

B. Les indicateurs techniques

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier comptait 16 communes et 30 057 habitants (source INSEE) au 1^{er} janvier 2024.

I. Organisation générale des collectes

a. Les collectes

Au 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets ménagers et assimilés est intégralement réalisée en régie et s'organise comme suit :

- Collecte en porte à porte ou en bout de chemin pour tous les usagers (bac gris individuel à puce pour les Ordures Ménagères Résiduelles (ou O.M.R.) et sac jaune pour les emballages).
- Collecte sur nos 88 points d'apport volontaire pour les emballages en verre ou les papiers, journaux magazines.

Les 16 communes du Pays de Château-Gontier sont collectées une fois par semaine pour les OMR et une fois par semaine pour les emballages (emballages en C1 depuis le 1^{er} janvier 2023).

En 2017, un troisième contrat, dit "Barème F", a été signé pour une durée de 6 ans avec CITEO. 1 avenant de prorogation d'1 an a été signé, les pouvoirs publics n'ayant pas défini les modalités du futur contrat barème G.

Depuis le 1^{er} avril 2021, le transfert est réalisé par SECHE TRANSPORT, le tri étant pour sa part assuré par SECHE ENVIRONNEMENT, à Changé (53).

Depuis 2019, le service TRILOGIC assure une transition du gasoil vers le Bio-GNV avec la mise en service successive de 4 véhicules « verts » : une benne classique de 16 T (IVECO - 2019), deux bennes bi-compartmentées de 26 T (VOLVO – 2019 et SCANIA - 2022) ainsi que l'utilitaire de livraison - 2020.

L'impact environnemental de la collecte s'en trouve très fortement diminué :

- Moteur plus silencieux + lèves conteneurs électriques = moins de bruit pour les riverains et pour les agents ;
- Des émissions de polluants fortement réduites :
 - -90% de particules fines ;
 - - 30 à 50 % de NOx (par rapport à la norme euro VI) ;
 - - 80% de monoxyde de carbone ;
- Bio-GNC : -90% des rejets de gaz à effet de serre = 200 teqCO₂ / an pour la collecte des déchets.

Le parc continu d'être modernisé avec la commande d'une nouvelle d'une BOM bi-compartmentée SCANIA (livraison prévue en octobre 2025).

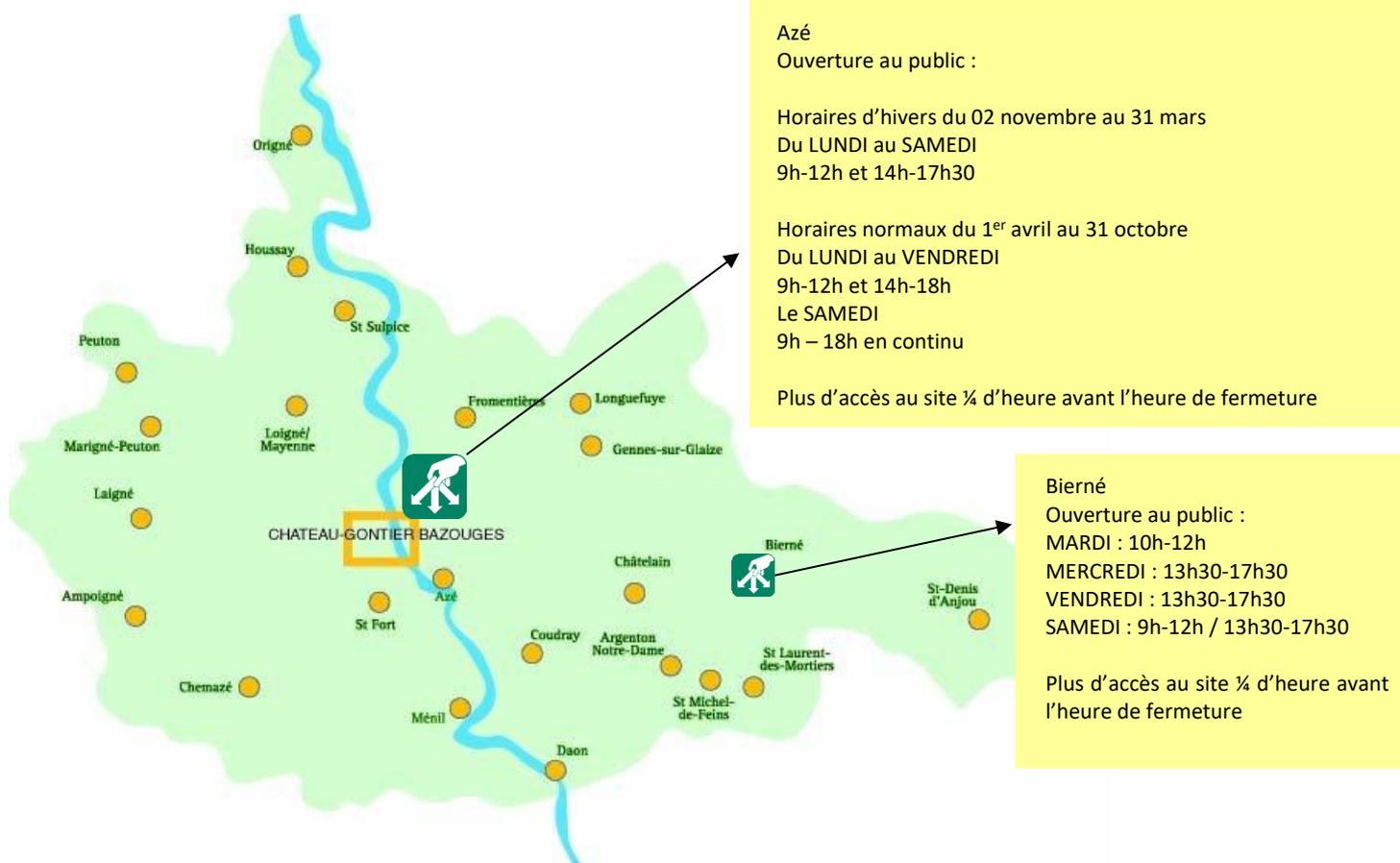
b. Les déchèteries

Les deux déchèteries d'Azé et de Bierné permettent une bonne couverture géographique du territoire (voir carte en page suivante). La partie Ouest du territoire, un peu plus à l'écart de ces équipements du fait de l'éloignement géographique a vu son accès à la déchèterie d'Azé facilité par l'ouverture de la rocade Nord de l'agglomération fin 2022.

Les accès en déchèterie sont gérés informatiquement sur les deux déchèteries depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'exploitation est assurée en régie, certaines prestations étant réalisées par des prestataires privés.

Prestation	Depuis le 1er mars 2021
Location - rotation des caissons	SECHE TRANSPORT
Mise en balle des cartons	BRANGEON
Gestion des déchets toxiques	CHIMIREC
Traitement des encombrants	SECHE ENVIRONNEMENT
Chargements et arrosage en déchèterie d'Azé	MANCEAU
Chargements Bierné	HOUDAYER
Broyage du bois non traité et des déchets verts	E.V.A.



Le Site Déchets d'Azé est soumis à autorisation pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : arrêté préfectoral n°2001-P-1561 du 12 septembre 2001. La déchèterie de Bierné est soumise à déclaration pour son exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : récépissé de déclaration référencé 2001-175 du 28 mai 2001.

Les horaires ont été adaptés sur les deux sites afin de mieux répondre aux usages : fermeture plus tôt en hiver et ouverture en continu d'avril à octobre inclus sur Azé, décalage d'1/2 heure sur Bierné.

En application du programme de maîtrise des tonnages et des coûts, nous avons mis en place plusieurs filières dites « à responsabilité élargie du producteur » - ou REP. Certaines filières existantes ont par ailleurs été remaniées.

Sur nos déchèteries, nous avons désormais les filières REP suivantes :

- Articles de sport et loisirs
- Articles de bricolage et de jardinage
- Benne et caisse palette multi-REP – multimatériaux recyclables
- Plâtre
- Plastiques rigides, souples ou polystyrènes
- DEEE et lampes
- Déchets ménagers spéciaux
- Huile de vidange
- Déchets inertes

- Bois traité
- Menuiseries vitrées.
- Textiles.

Les déchets des professionnels rentrant dans ces catégories sont acceptés gratuitement sur les déchèteries.

c. Les déchets de soins des particuliers

Depuis la mise en place de la filière nationale appelée DASTRI, la Communauté de Communes n'assure plus de collecte des piquants-coupants des particuliers. Ces derniers peuvent les déposer gratuitement dans les 8 pharmacies participant à la filière (7 sur Château-Gontier sur Mayenne et 1 à Chemazé).

Plus de renseignements peuvent être trouvés sur le site internet dédié : <https://www.dastri.fr/nous-collectons/>

d. Installations de traitement

Les ordures ménagères résiduelles (ou OMR) sont transportées depuis le quai de transfert d'Azé vers le Unité de Valorisation Énergétique de PONTMAIN (propriété du Conseil Départemental de la Mayenne) et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND) de Changé (propriété de Séché Éco-industries).

Les emballages sont vidés également au quai de transfert d'Azé puis sont livrés au centre de tri SECHE ENVIRONNEMENT a Changé – 53.

Après un vidage au Quai de transfert d'Azé dans une troisième benne, les papiers sont transportés vers leur lieu de recyclage après une mise en balle chez Séché à Changé -53. Les emballages en verre sont directement livrés chez les recycleurs au départ de la plate-forme d'Azé.

Le rachat des matières fait l'objet d'une négociation commune avec d'autres collectivités mayennaises.

- Cartons, cartonnettes : CAIRN
- Papiers, Gros de Magasin : CAIRN
- Acier : Arcelor
- Aluminium : CAIRN
- Briques alimentaires : REVIPAC
- Emballages en plastique : CAIRN

Les emballages en verre sont rachetés par OI-Manufacturing dans le cadre de la filière CITEO.

II. Analyse quantitative

a. Quantités globales

	Tonnes	Kg par hab.
O.M.R. collectées*	3 792	126.2
Collecte Sélective	2 882	95.9
Déchèterie	17 799	592.2
Total	24 473	814.2

Quantités globales de déchets collectés en 2024

* quantités collectées hors apports "déchets incinérés" de déchèterie

** moyenne départementale : 138.2 kg/hab en 2024 – source CD53

	O.M.R.*	Collecte sélective	Déchèteries	Total	Variation annuelle
2019	4 262	2 778	13 810	20 850	-6.72%
2020	4 221	2 849	14 187	21 257	1.95%
2021	4 290	2 943	16 414	23 647	11.24%
2022	4 235	2 893	15 028	22 156	-6.31%
2023	3 879	2 867	16 615	23 361	5.44%
2024	3 792	2 882	17 799	24 473	4.76%

Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2019 et 2024

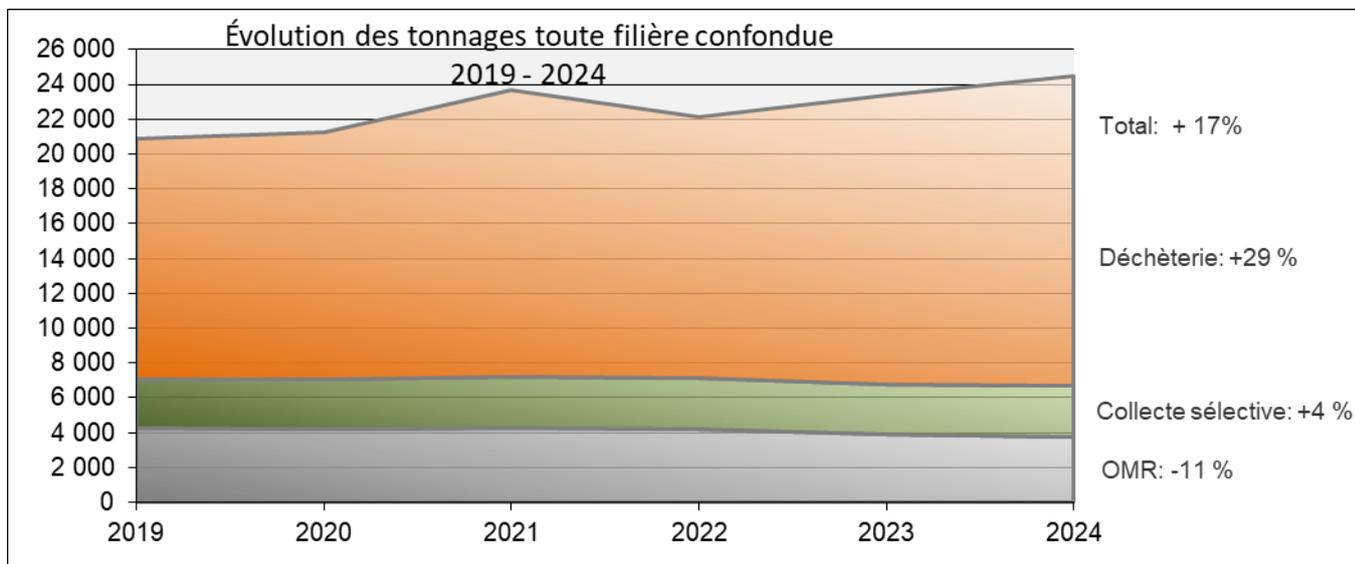
* quantités collectées hors apports " Déchets incinérés " de déchèterie

Quelques chiffres ...

En 2024, nous avons collecté **243 968** bacs (OMR et emballages confondus, particuliers comme professionnels).

Il y a eu **2 223** ouvertures de la trappe du conteneur enterré à OMR de la rue du Lieutenant Morillon, à Château-Gontier.





Évolution des quantités globales de déchets collectés entre 2019 et 2024

Il faut nuancer les résultats de 2024 : la baisse du tonnage d'OMR se poursuit quoiqu'en ralentissant. Le tonnage d'emballages à recycler continue d'augmenter, à qualité constante, le tonnage de papiers collecté poursuivant son érosion.

Par contre, les tonnages déposés en déchèterie, et notamment (comme les années précédentes) de déchets verts et de déchets inertes, montrent une augmentation assez massive. Ainsi, sur 6 années, les hausses atteignent + 60% en déchets inerte, + 41 % en déchets verts... Ces chiffres sont importants, même si ces deux types de déchets font partie des moins coûteux à traiter.

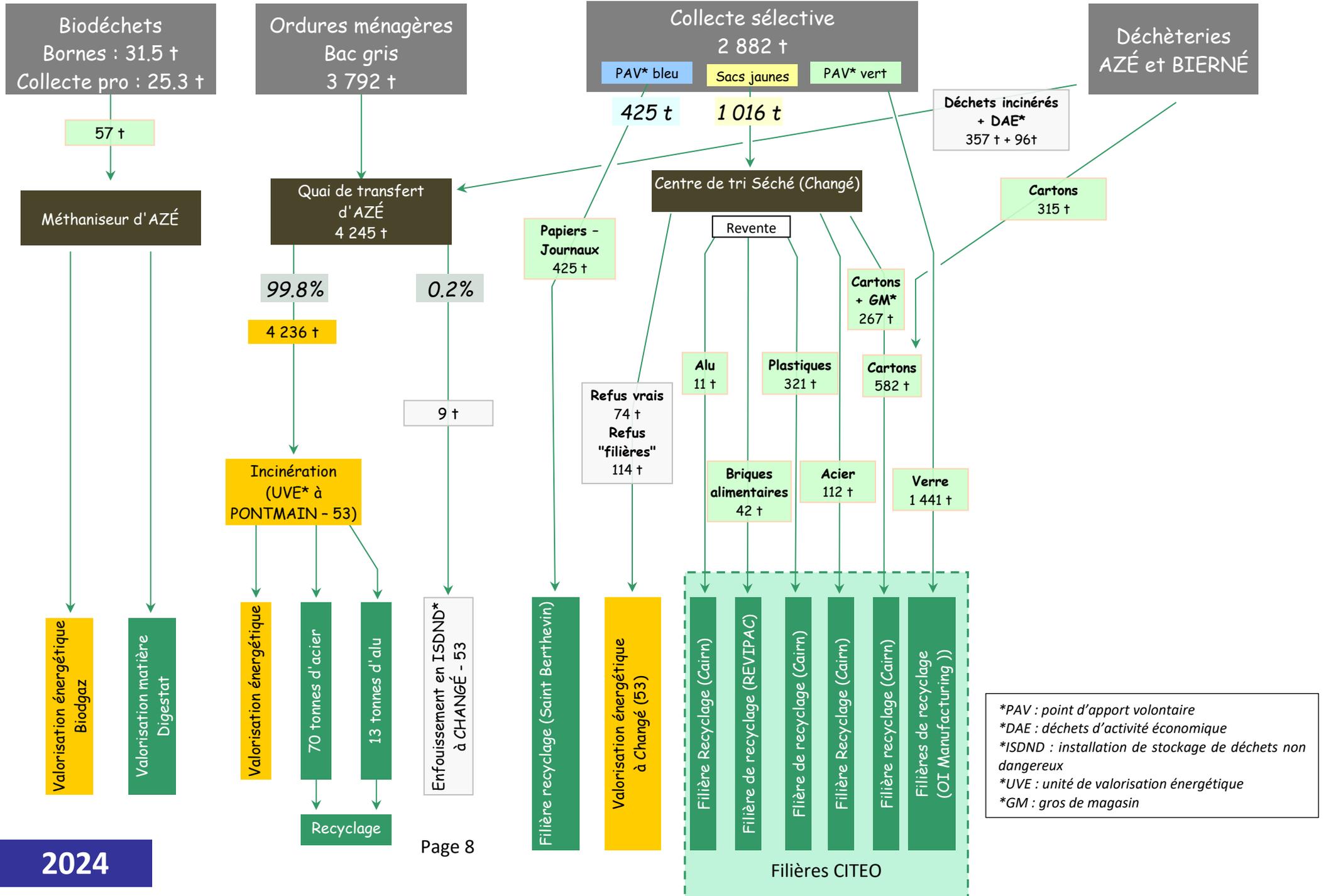
Le synoptique en pages suivantes donne un aperçu général des quantités et des flux de déchets collectés sur les 16 communes en 2024.

À retenir

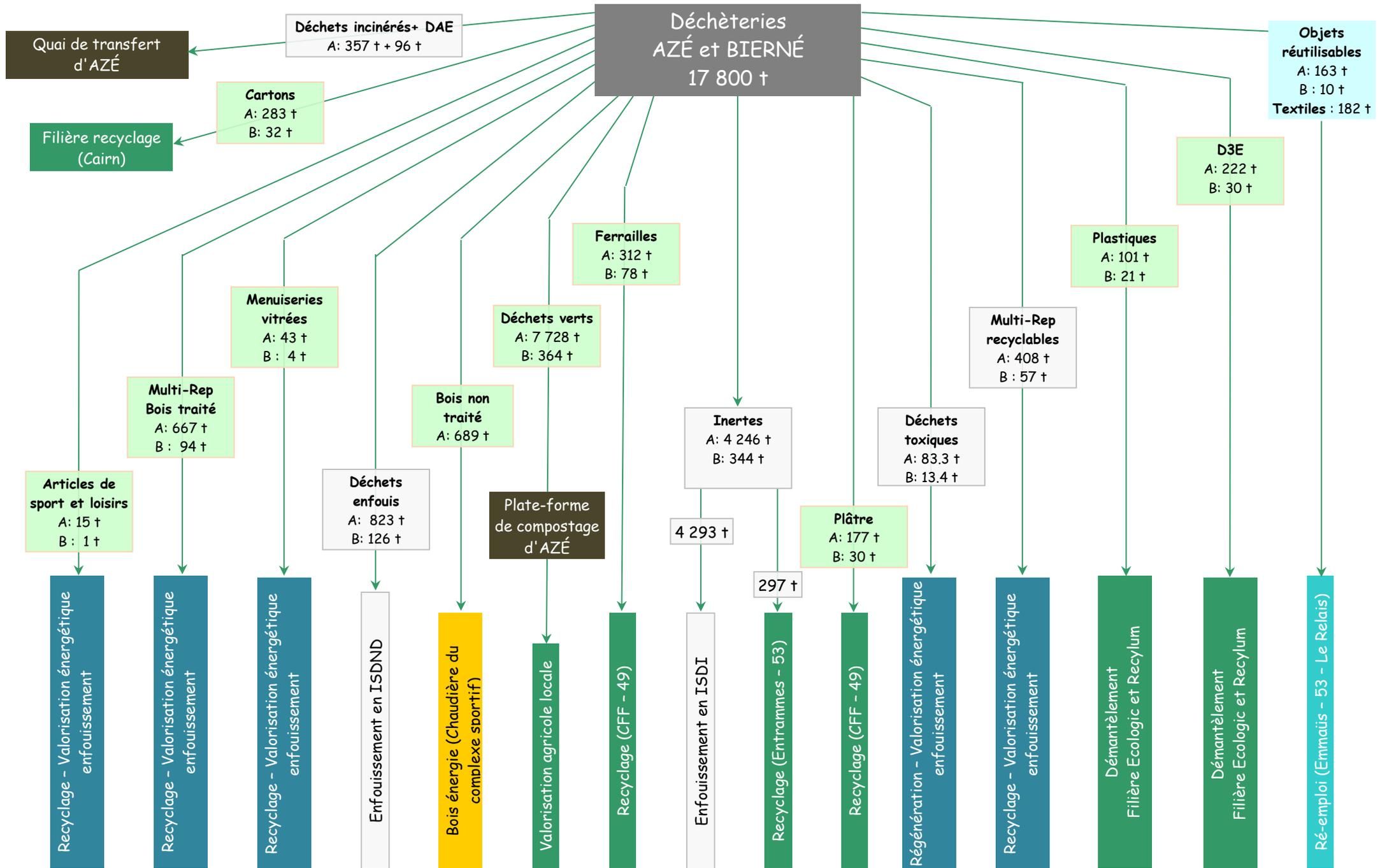
Pour maîtriser les dépenses et limiter notre impact sur l'environnement, la Communauté de Communes s'est fixée comme objectif d'atteindre les 100 kg/hab. en OMR d'ici 2029. Il faudra améliorer le tri des emballages et notamment les plastiques, du papier et des biodéchets pour y arriver.



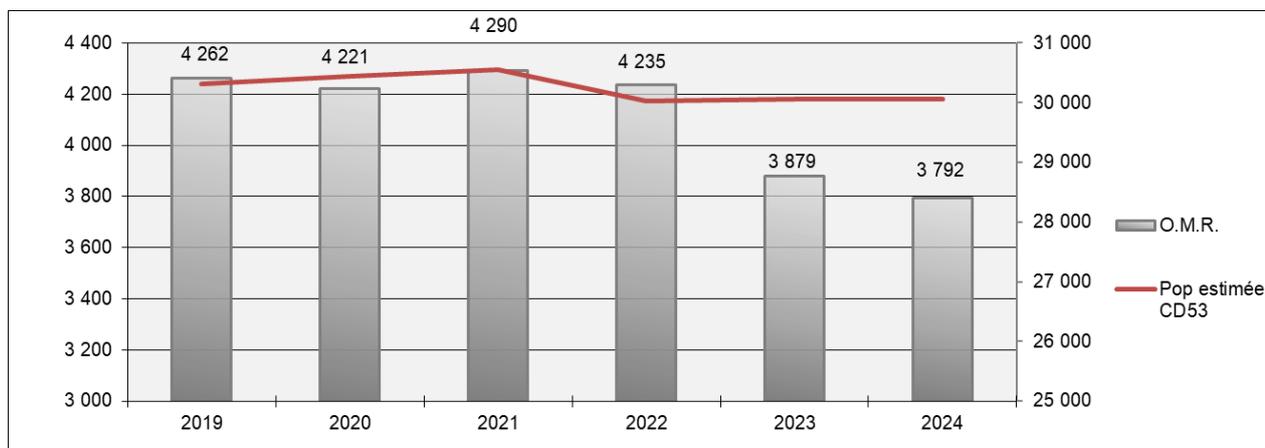
Les quantités et les filières de traitement des déchets - 2024



*PAV : point d'apport volontaire
 *DAE : déchets d'activité économique
 *ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
 *UVE : unité de valorisation énergétique
 *GM : gros de magasin



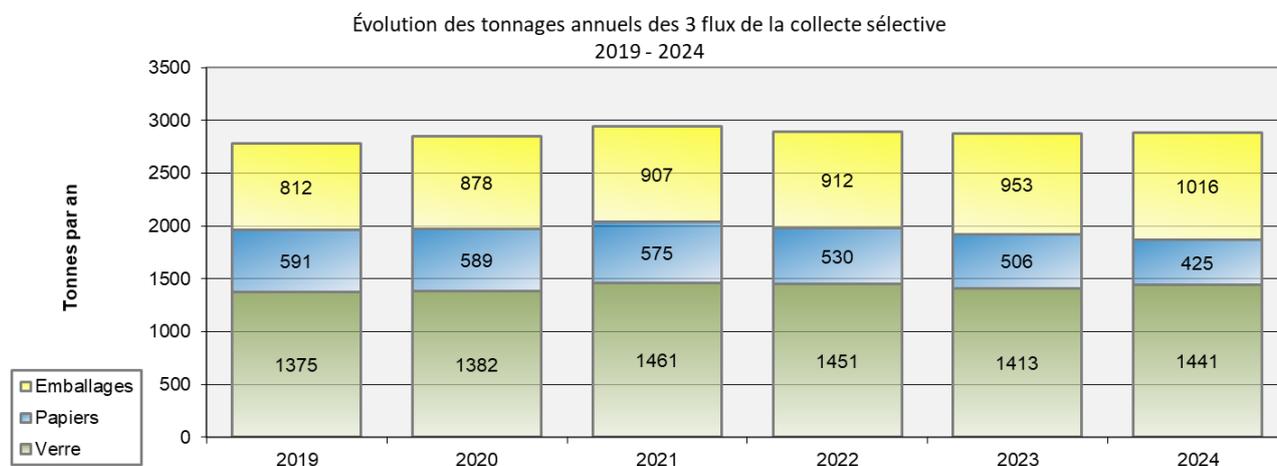
b. Les ordures ménagères résiduelles



Quantités d'O.M. traitées de 2019 à 2024 (sans les "déchets incinérés" de déchèterie) et population

Les quantités d'OMR collectées ont diminué de 87 tonnes entre 2023 et 2024, soit 2.25%.

c. La collecte sélective



Résultats de la collecte sélective - de 2019 à 2024

La forte hausse des emballages constatée depuis l'extension des consignes de tri (juin 2016) se maintient, atteignant +67% en tonnage par rapport à 2016, tout en maintenant une qualité de tri très satisfaisante. À noter que cette augmentation a tendance à ralentir sans événement extérieur (passage en C1, ...)

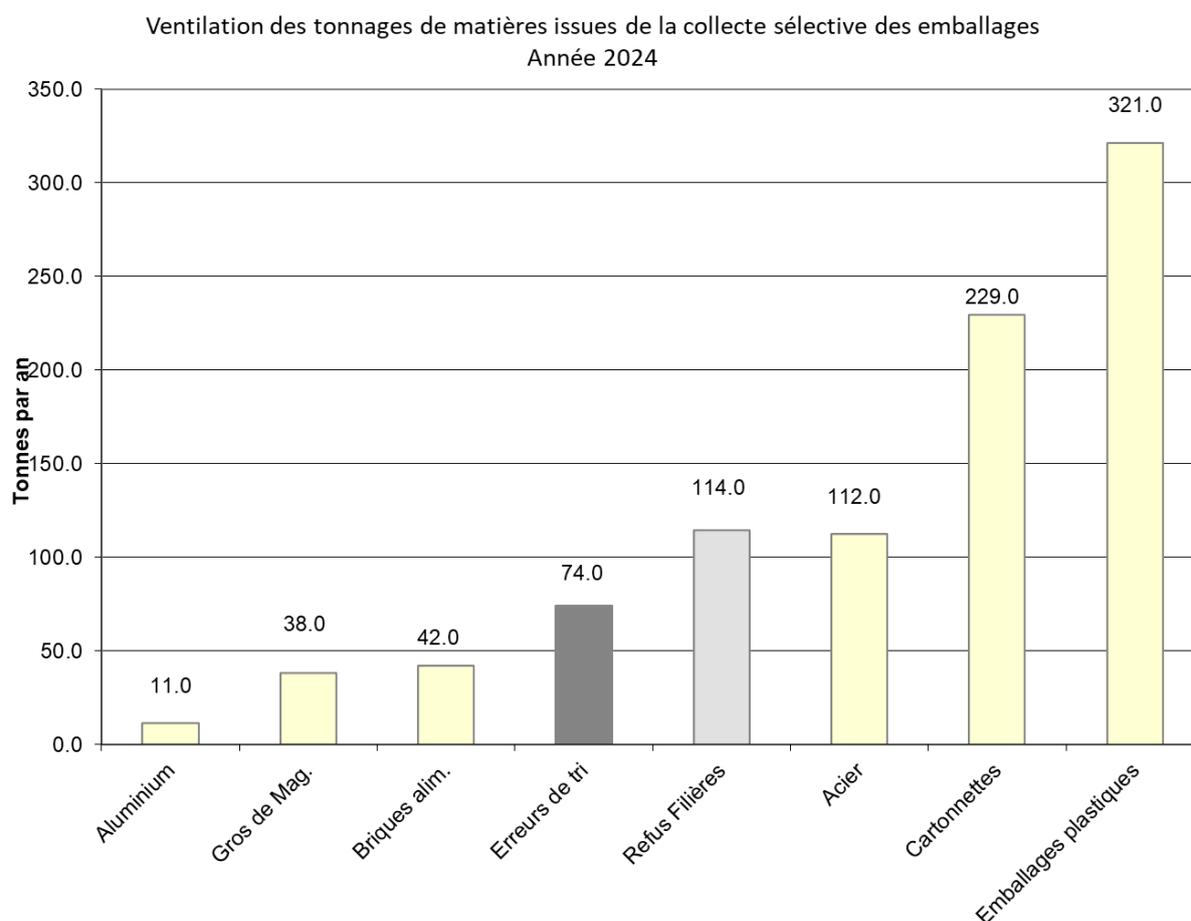
À la suite du test de collecte des emballages toutes les semaines, la collecte en C1 a été généralisée au 1^{er} janvier 2023. Cette amélioration de la collecte pour les usagers a permis de capter de nouveaux tonnages tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs.

Les tonnages collectés en papier chutent depuis quelques années en raison de l'érosion du gisement national, mais aussi en raison de collectes parallèles, caritatives ou non.

d. Détail des matériaux recyclés

Les déchets à recycler issus de la collecte sélective sont triés dans le centre de tri du Groupe SECHE ENVIRONNEMENT à Changé (53) depuis le 1^{er} mars 2021 en plusieurs flux :

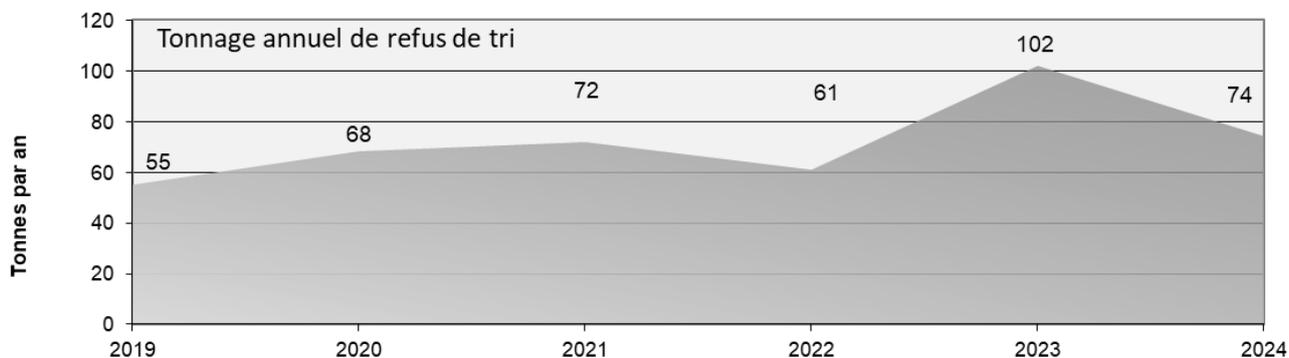
- Acier ;
- Aluminium et petits aluminiums ;
- Cartonnettes ;
- Gros cartons bruns ;
- Les emballages plastiques (PET clair + barquettes, PET couleur + barquettes, mélange PE-PP-PS, films) ;
- Les briques alimentaires (ou Papiers Cartons Complexés - PCC) ;
- Le « gros de magasin », ou papiers de moins bonne qualité
- Les erreurs de tri (déchets non conformes aux consignes de tri) ;
- Les refus "filiales" (déchets conformes aux consignes mais pour lesquels aucune filière de recyclage n'existe). Par exemple, les films craquants, les sachets de chips certains polystyrènes, ...



Résultats de la collecte sélective par matériaux en tonnes – 2024

III. Analyse qualitative

Les erreurs de tri correspondent aux déchets non conformes aux consignes de tri : emballages non vidés, déchets qui ne sont pas des emballages (cela va de la brosse à dent à la paire de chaussure), emballages imbriqués (pour gagner de la place ou sac de déchets de restauration rapide déposé tel quel), ...



Évolution des quantités de refus (refus vrais) de tri – de 2019 à 2024

Lors de la collecte, les agents peuvent refuser un sac jaune dont le contenu serait non conforme aux consignes de tri. Ils apposent alors un scotch "non conforme" et un papier expliquant ce qui n'allait pas dans le sac. Ils notent également l'adresse présumée de l'utilisateur.

Après une période de hausse, les refus de tri repartent à la baisse, malgré la hausse continue des tonnages collectés. Le test de collecte en C1 sur 4 tournées redonnant un peu de temps aux agents, ils ont pu recommencer à faire du refus de collecte pédagogique.

La hausse de 2023 semble plutôt liée au centre de tri et la situation est redevenue normale en 2024. La qualité de tri se maintient, signe à la fois d'une bonne implication des agents et des usagers sur la durée.

À retenir

Notre Collectivité présente tout de même le taux de refus de tri le plus bas de tout le Département voire de la Région Pays de la Loire.

Avec un taux de refus vrai de 7 % sur l'emballage seul, elle se place également dans les meilleures collectivités au niveau national (18% en moyenne, emballages et papier cumulés).



a. L'extension des consignes de tri

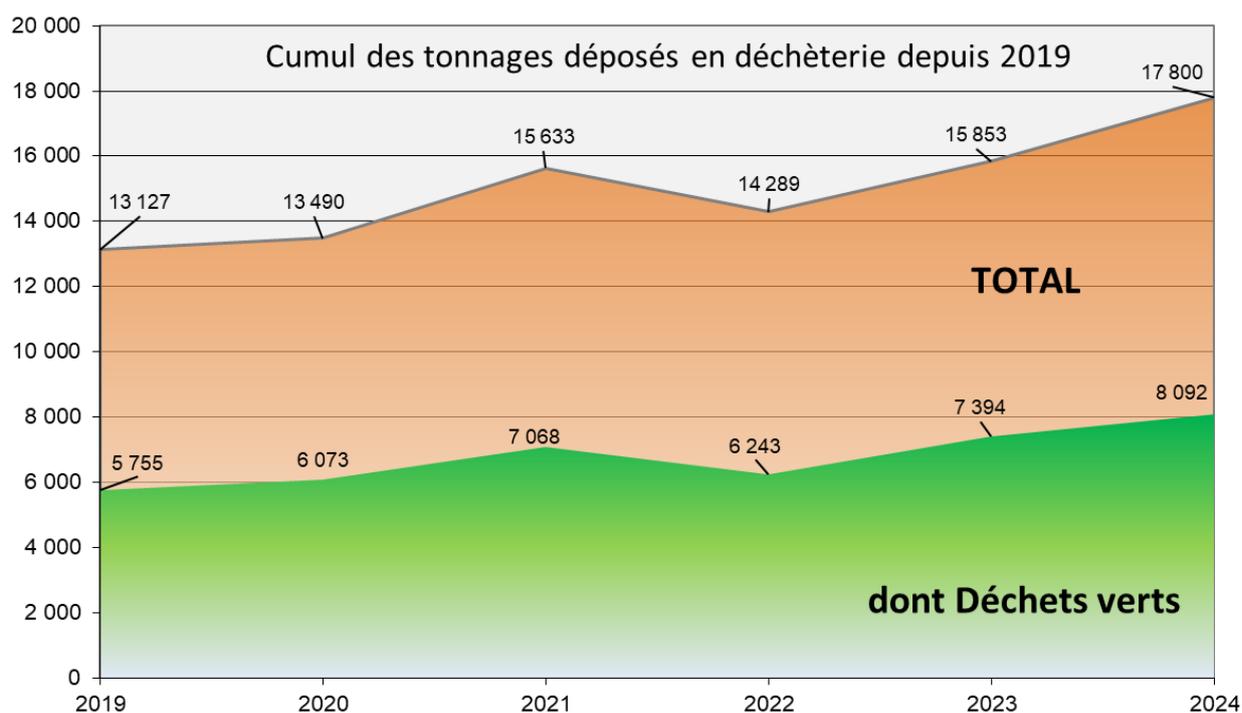
Début 2015, CITEO (qui s'appelait encore Éco-Emballages) a lancé un second appel à candidature au niveau national concernant l'extension des consignes de tri à tous les emballages (hors bois et déchets toxiques). Le dossier de la Communauté de Communes ayant été retenu, nous avons pu simplifier les consignes de tri à compter du 1^{er} juin 2016. Depuis cette date, tout emballage est à déposer dans le sac jaune. Quelques rares exceptions :

- Les emballages en verre ne sont pas concernés : il faut continuer à les déposer au point de tri
- Les emballages de produits toxiques doivent toujours être déposés en déchèterie.

D'un point de vue quantitatif, les résultats sont très positifs : les quantités d'emballages collectés augmentent de plus de 88% entre 2015 et 2024.

Pour limiter les refus de tri, il convient de garder un effort constant de communication afin de ne pas laisser s'installer de mauvaises habitudes.

b. Les déchèteries



Évolution des tonnages en déchèterie – de 2019 à 2024

Il y a eu environ 7 500 passages à Bierné et 136 000 passages à Azé, en légère augmentation.

Le tableau en page suivante donne les évolutions par type de déchets en tonnes par an et pour les deux déchèteries.

	Filières REP									Valorisation matière				Valorisation énergétique			Total	Variation annuelle
	DMS	ASL	Bois Traité	Menuiseries vitrées	Multi-REP Recyclables	D3E	Plâtre	Inertes	Réemploi	Cartons	Déchets Verts	Ferrailles	Plastiques	Déchets incinérés	Bois non traité	Déchets enfouis		
2019	45.0	-	-	-	-	246.7		2 902.0	276.0	339	5 755	413.0	-	782.0	795.0	1 573.0	13 127	-
2020	58.4	-	-	-	-	244.3		3 259.0	237.0	329	6 073	459.3	-	760.9	473.0	1 596.0	13 490	2.8%
2021	83.7	-	-	-	-	265.0		4 038.1	301.9	365	7 068	454.8	-	784.0	634.0	1 639.0	15 633	15.9%
2022	78.0	-	-	-	-	235.0		3 708.0	342.0	334	6 243	378.0	-	691.0	698.0	1 582.0	14 289	-8.6%
2023	87.0	-	-	-	-	247.0		4 198.0	336.0	338	7 394	357.0	-	692.0	681.0	1 523.0	15 853	10.9%
2024	96.7	16.0	761.0	47.0	465.0	252.0	207.0	4 590.0	355.0	315	8 092	390.0	122	453.0	689.0	949.0	17 800	12.3%

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ASL : Articles de Sport et Loisirs

D3E: Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

IV. Déchets des professionnels

1. Collecte traditionnelle

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte (bacs gris, bacs ou sacs jaunes, bacs pour cartons bruns). Cette prestation est facturée via la redevance incitative, selon un tarif spécifique.

Les professionnels représentent environ 52 500 levées, soit 22% des levées. La part des déchets professionnels est stable comparée aux dernières années (33% du volume collecté en OMR).

2. Dépôts en déchèteries

Les déchèteries sont des sites destinés aux particuliers. Toutefois, afin de proposer des exutoires pour les déchets des professionnels, il a été décidé que l'apport de déchets par les professionnels est autorisé moyennant une participation financière pour les déchets non recyclables.

Les professionnels représentent un peu plus de 8 % des entrées contre presque 10% l'année précédente. Faut-il y voir une conséquence de pratiques anormales constatées (passage avec un badge « particulier ») ?

Les tarifs pour les professionnels (ainsi que pour les particuliers hors Pays de Château-Gontier) sont les suivants :

	Pays	Hors Pays
Déchets verts	35,00 €/tonne	42,00 €/tonne
Inertes Recyclables ou non	Gratuit	10 €/m ³
Déchets enfouis	45,00 €/m ³	54,00 €/m ³
Déchets incinérés	45,00 €/m ³	54,00 €/m ³
Déchets ménagers spéciaux	2,70 €/Kg	3,30 €/Kg
Traitement des déchets assimilés	165,00 €/tonne	198,00 €/tonne
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Acceptés en petite quantité - gratuit	Acceptés en petite quantité - gratuit

Tarifs pour les dépôts des professionnels – 2024

V. La mise en place du schéma territorial de gestion des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2023, le service TRILOGIC a accueilli une chargée de mission « Animation et gestion de proximité des biodéchets », chargée de déployer sur le territoire le schéma territorial de gestion des biodéchets adopté par la Communauté de Communes en 2022.

Pour rappel, ce schéma présente 3 axes pour les particuliers, déclinés selon la densité d'habitat des usagers :

- Compostage individuel pour l'ensemble des usagers le pouvant, c'est-à-dire ceux disposant d'un terrain suffisant pour accueillir un composteur directement chez eux.
- Compostage partagé pour les usagers des zones denses de la Communauté de Communes ou pour les habitants de logements collectifs.
- Collecte séparée des déchets alimentaires des ménages pour le centre-ville de Château-Gontier-sur-Mayenne, la zone la plus dense de toute la Communauté de Communes

Concernant les professionnels, une approche spécifique en 2 étapes a été retenue :

- Une enquête préalable réalisée pour connaître les attentes des producteurs de déchets de cuisine (enquête réalisée en 2023)
- En fonction des résultats de l'enquête, une proposition de service adaptée.

3. La gestion des biodéchets des particuliers

a. Animations et distribution de bio-seau

Des animations ont été menées tout au long de l'année, et ont pris différentes formes :

- Stands lors de salons ou de foires
- Réunions publiques dans les communes
- Interventions dans les établissements scolaires
- Inaugurations de sites de compostages partagés ou de bornes à biodéchets
- Remise de composteurs individuels
- Animations sur le marché-hebdomadaire des commerçants non sédentaires (disco-soupe et disco-salade)

En juin 2023, la Communauté de Communes a conclu un marché public avec l'entreprise Collectal concernant la fourniture de bio-seau (7 l). Ces bio-seaux sont à destination de tous les foyers de la CCPCG quelle que soit leur modalité de valorisation des biodéchets, à hauteur de 1 bio-seau par foyer.

L'animation et la distribution de bio-seaux en 2024 en quelques chiffres

- 67 animations
- 2 275 personnes touchées, tous publics

b. Le compostage individuel

Le compostage individuel concerne environ 75% de la population de la Communauté de Communes, soit 8 700 foyers.

L'accompagnement des citoyens vers le compostage individuel se fait à travers 2 volets :

- Le compostage en tas pour tous ceux qui le peuvent et le souhaitent, en appuyant notamment sur le coût nul de ce mode de compostage. Ce mode de compostage est plutôt préconisé pour les personnes ayant une grande surface de terrain.
- Le compostage en bac, l'option plus esthétique.

Pour accompagner la mise en place de cette politique, la Communauté de Communes propose désormais de financer à 50% un modèle de composteur en bois de 400L (Emeraude Création), fabriqué en France. Achetés à 70 euros pièce, le prix de revient pour les usagers est de 35 euros.

Il est possible d'acheter un second composteur, au tarif de 80€.



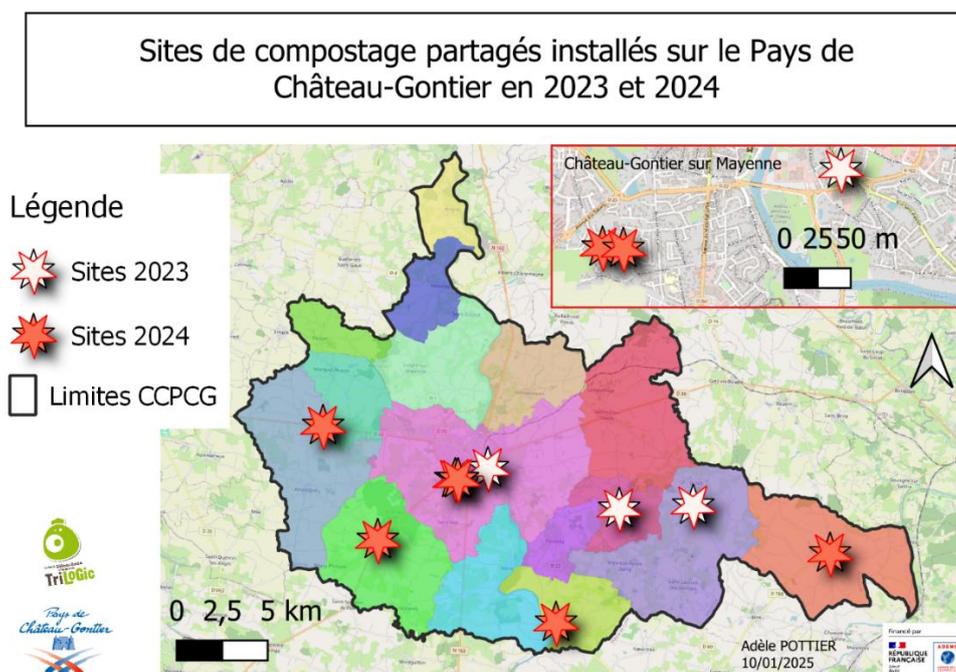
La remise des composteurs s'est effectuée par groupe de 20 personnes maximum et s'accompagnait d'une formation obligatoire permettant notamment de rappeler les bonnes pratiques du compostage

Environ 484 composteurs ont été distribués en 2024, soit un total de 824 composteurs (sur les 4 000 prévus par le Schéma).

c. Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'option fléchée pour les personnes habitants en centre-bourg ou en collectif avec espace vert à proximité. L'objectif à termes est d'installer 32 sites de compostages partagés pour environ 1 300 foyers, soit environ 10% de la population du Pays de Château-Gontier.

9 sites ont été installés dans les communes volontaires :



Les 3 campings du territoire ont également été dotés en 2024.

Ils sont organisés autour de 4 bacs en bois :

- Un bac de réserve de matière sèche, d'un volume de 1 400L. La matière sèche (feuilles mortes ou copeaux) est fournie directement par la commune.
- Un bac d'apport, appelé composteur, d'un volume de 1 000L
- Deux bacs de maturations ayant chacun un volume de 1 000L.



C'est l'entreprise STV ECO, situé en Meurthe et Moselle, qui a remporté le marché public concernant les composteurs partagés. Cette consultation a eu la particularité de comporter une clause d'insertion professionnelle.

Les bacs sont équipés d'un couvercle et d'une grille anti-rongeur. Pour faciliter les manœuvres, les façades s'ouvrent pour moitié ou peuvent être enlevées pour faciliter l'accès à la matière.

Inauguration d'un site de compostage partagé

Premiers résultats :

Les résultats varient selon les sites de compostage partagé, car le taux d'utilisation n'est pas le même partout. Néanmoins, nous constatons que le tri est globalement bien effectué et que les consignes, sauf erreur d'inattention, sont assez bien respectées.

Les sites demeurent propres, les outils sont bien utilisés et les utilisateurs-trices se montrent heureux de pouvoir valoriser leurs déchets.

En 2024, les 1ers transferts ont été effectués sur les sites de compostage partagé. Pour certains cela a eu lieu plusieurs fois dans l'année.

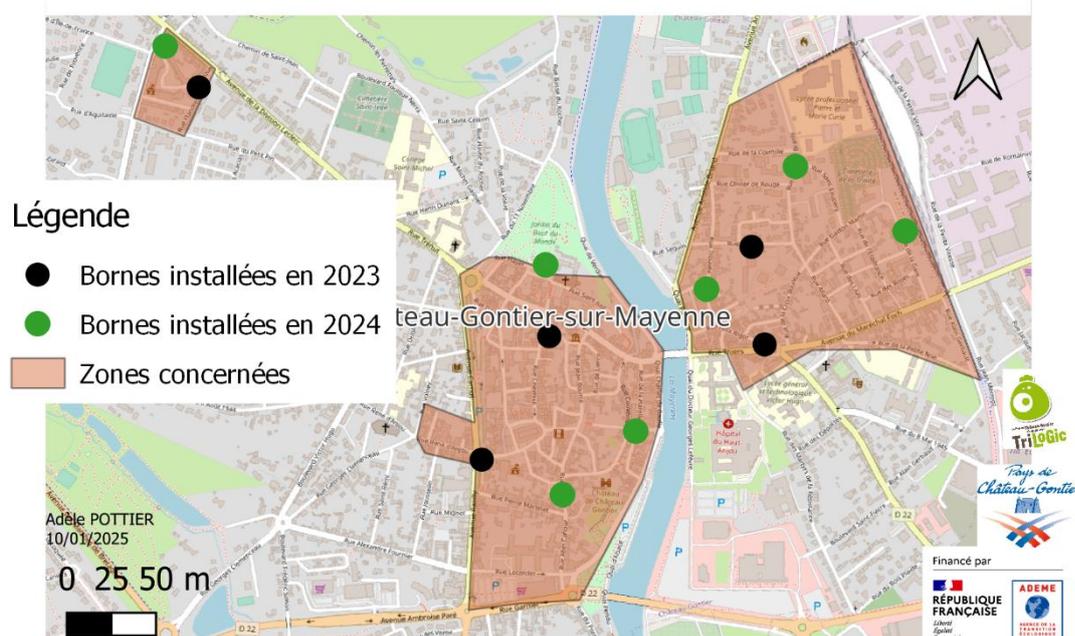
d. La collecte en bornes à biodéchets



En 2023, 5 bornes à biodéchets ont été déployées sur le territoire en 2023 et 7 nouvelles en 2024.

Chaque borne est équipée d'un bac roulant de 140L. La collecte est réalisée en régie et fonctionne sur le principe d'un échange standard ; le bac plein est récupéré et remplacé par un bac vide et propre. Les biodéchets collectés sont acheminés au méthaniseur Evergaz, situé sur la commune de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Emplacement des bornes à biodéchets déployées dans le centre-ville de Château-Gontier sur Mayenne en 2023 et 2024



Les bornes sont équipées d'une trappe qui doit être déverrouillée grâce à un système de gestion automatisé des accès. Les usagers étant déjà équipés de badges pour l'accès en déchetterie, l'accès a été intégré sur ces mêmes dispositifs. L'utilisation des bornes ne génère aucune facturation complémentaire pour les usagers.

Pour le moment, les bornes sont accessibles à tous les particuliers du Pays de Château-Gontier, y compris les personnes n'habitant dans les zones ciblées, afin de collecter également les biodéchets des personnes ayant un petit terrain mais ne souhaitant pas installer de composteur individuel.

Durant l'année 2024, les bornes ont été déverrouillées 14 213 fois, pour un total de 31 770 kg de déchets alimentaires collectés et valorisés en méthanisation.

e. Poursuite du test de collecte des biodéchets des professionnels

Il concerne des professionnels de Château-Gontier-sur-Mayenne au profil public ou parapublic :

- Les cantines des écoles primaires publiques de Château Gontier sur Mayenne
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs
- La cuisine de l'ESAT du Genêteil
- Les lycées Pierre et Marie CURIE (PMC) et Victor HUGO (la production est mutualisée sur PMC)
- Le Bistrot (place Paul Doumer)
- La cantine du personnel de l'entreprise Vishay – MCB

L'objectif du test est de proposer une solution de valorisation de ces biodéchets en s'appuyant sur des partenariats locaux (Biogaz Château-Gontier pour la méthanisation, Entraide Service pour

l'insertion professionnel) et en cohérence avec les autres politiques de la Communauté de Communes (mobilité douce, énergie).

En 2024, 2 294 bacs ont été collectés pour un totale de 25.32 tonnes de biodéchets, soit un total de.

En 2023, une enquête a été réalisée par le chargé de mission économie-circulaire. Tous les professionnels n'avaient pas répondu mais cela a permis de constater plusieurs choses :

- La plupart des professionnels ne valorisaient pas leurs biodéchets spontanément. Ils avaient entendu parler de la loi de 2024 sur le tri à la source des biodéchets mais ne s'en étaient pas encore saisis.
- La plupart des professionnels n'étaient pas capables de quantifier la production de biodéchets de leur structure
- Leurs besoins en accompagnement variaient : les professionnels à l'extérieur de Château-Gontier sur Mayenne étaient plutôt intéressés par un accompagnement vers du compostage in situ, tandis que les professionnels de Château-Gontier étaient principalement intéressés par une prestation de collecte de biodéchets.

Afin de compléter les éléments de l'enquête qualitative, une étude de pesée a été menée sur 1 mois auprès de diverses structures volontaires productrices de biodéchets :

- Restaurants
- Structures médicalisées
- Boulangeries
- Commerces de détail alimentaire
- Hébergements touristiques
- Crèches
- Cantines scolaires
- Industries et administrations

Cette étude avait pour objectif de quantifier les déchets alimentaires produits par un échantillon de professionnels, afin d'ensuite extrapoler ces données sur le territoire et d'avoir une idée du gisement total de biodéchets sur le Pays de Château-Gontier.

L'étude a été menée sur le mois de septembre. L'analyse des résultats sera présentée aux élus début 2025. Elle devra permettre de répondre à diverses questions :

- Quelle est la position du Pays de Château-Gontier par rapport aux biodéchets des professionnels ?
- La Communauté de Communes souhaite-elle proposer une offre de collecte des biodéchets aux professionnels ?
- Si oui, faut-il mettre une limite de volume ?
- Que faire du test de collecte en vélo par le triporteur ?

C. Les indicateurs financiers

1. Les tarifs de la Redevance Incitative - 2024

REDEVANCE DES PARTICULIERS								
BACS INDIVIDUELS				Tarif annuel	Remise Trilogic 2023 pour non présentation de bac (1)			Montant Net Minimum
Taille du bac	Composition du foyer	Abonnement au service	Service rendu		Entre 0 et 26 non-présentations	Bonus (2)	Entre 27 et 30 non-présentations	
80 litres	1 personne	114 €	28 €	142 €	1.00 €	20 €	2.30 €	86.80 €
80 litres	2 personnes	114 €	56 €	170 €	1.20 €	20 €	3.40 €	105.20 €
120 litres	3 personnes	114 €	84 €	198 €	1.40 €	20 €	4.00 €	125.60 €
140 litres	4 personnes	114 €	112 €	226 €	1.60 €	20 €	5.10 €	144.00 €
180 litres	5 personnes	114 €	140 €	254 €	1.80 €	20 €	6.00 €	163.20 €
240 litres et +	6 personnes et +							

REDEVANCE DES COLLECTIFS				
BACS COLLECTIFS			Remise Trilogic 2023	
	Abonnement au service	Service rendu	Forfait d'encouragement au tri	
Par logement	114 €	-	7 €	
Par personne	-	28 €	3 €	
Taille du bac			Entre 0 et 26 non-présentations	Entre 27 et 30 non-présentations
80 L			1,20 €	3,40 €
120 L			1,40 €	4,00 €
140 L			1,60 €	5,10 €
180 L			1,80 €	6,00 €
240 L			2,00 €	6,60 €
340 L			2,80 €	9,20 €

CONTENEURS ENTERRÉS (3)	
	Par personne
Nb maximum d'ouvertures	70
Seuil intermédiaire	35
Nb minimum d'ouvertures	30
Remise unitaire par ouverture évitée	
Entre 0 et 35 par personne	0,25 €
Entre 36 et 40 par personne	0,75 €

- 1) Dans la limite annuelle de 30 non présentation du bac en 2023 – année pleine
- 2) Le bonus est accordé en 2024 à chaque foyer ayant présenté son bac 26 fois ou moins en 2023 en plus de la remise TRILOGIC
- 3) Les résidences collectives ayant accès à un conteneur enterré à gestion d'accès se voient attribuer des droits par appartement selon la taille de chaque foyer.
- 4) L'accès au conteneur enterré de la rue du Lieutenant MORILLON à Château-Gontier sur Mayenne est ouvert aux résidences secondaires en prestation complémentaire au service normal. Chaque ouverture de trappe sera décomptée comme une levée d'un bac.

DOTATION SPECIALE DES PARTICULIERS	Abonnement au service	Service rendu	
Rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	114 €	15 € le rouleau (minimum 1 par an et par personne)	30 € à partir du 3 ^{ème} rouleau

TOUT USAGER : Location de bac complémentaire 340 Litres	Tarif hebdomadaire
Évènement exceptionnel sur demande : le 1er bac pour une semaine	15 €
Par bac ou semaine supplémentaire	8 €

REDEVANCE DES PROFESSIONNELS		
Abonnement au service	114 €	
Service rendu (prix à la levée du bac) :		
80 litres		2.80 €
120 litres		4.20 €
140 litres		4.90 €
180 litres		6.30 €
240 litres		8.40 €
340 litres		12.60 €
770 litres (collecte des cartons)		5.00 €
Bac partagé complément professionnel	0 €	35 € le m3
Dotation spéciale des professionnels rouleau de 26 sacs violets (37,5 L utiles)	114 €	42 € le rouleau
Collecte des biodéchets (par bac)		0.60 €

FRAIS DE GESTION PASS TRILOGIC	
En cas de dotation de confort, perte, endommagement, non restitution, etc...	15 €

II. Recettes et dépenses par poste

a. Collecte et Traitement des O.M. résiduelles et collecte sélective

Chapitre	Réalisé			
	2021	2022	2023	2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	998 489 €	1 088 251 €	1 262 691 €	1 296 622 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	775 368 €	819 982 €	895 954 €	954 054 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 €	3 €	2 €	1 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 560 €	3 710 €	4 220 €	7 057 €
Total Dépenses 8121	1 777 418 €	1 911 946 €	2 162 867 €	2 257 735 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	16 768 €	6 387 €	1 454 €	6 543 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	253 381 €	330 286 €	134 808 €	223 008 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	413 099 €	587 347 €	579 317 €	665 625 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	1 €	0 €	2 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 633 €	4 797 €	1 586 €	328 €
Total Recettes 8121	686 882 €	928 818 €	717 165 €	895 506 €

À retenir

L'augmentation du chapitre 011 est liée :

- A l'augmentation des prestations de traitement (avec le CD 53 pour les OMR)
- À la hausse des primes d'assurance

C'est en partie compensé par une diminution du poste Carburants et d'achat de composteurs individuels (on livre sur le stock acheté en 2023).

Le personnel (chapitre 012) augmente par la hausse globale du temps de travail, la prime « Pouvoir d'achat », les carrières, ...

Le niveau des recettes liées à la revente des matériaux recyclés est directement lié aux évolutions des cours. 2024 a vu une augmentation de la valeur d'achat des matières.

Les subventions d'exploitations augmentent en raison du versement des subventions liées au programme « Biodéchets ».



b. Les déchèteries

Les différentes prestations de services pour les déchèteries sont rattachées à ce compte :

- location et rotation de caissons,
- mise en balle des cartons bruns,
- retournement des andains et arrosage du compost,
- broyage et criblage du bois non traité,
- traitement des déchets de déchèteries (recyclage, valorisation énergétique ou enfouissement).

Chapitre	Réalisé			
	2021	2022	2023	2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	589 519 €	601 380 €	638 060 €	743 504 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	176 866 €	195 392 €	213 489 €	221 227 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 664 €	4 496 €	0 €	0 €
Total Dépenses 8122	776 049 €	801 268 €	851 549 €	964 731 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 710 €	0 €	0 €	0 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	194 454 €	139 614 €	131 978 €	187 343 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	48 953 €	16 636 €	63 092 €	21 221 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 884 €	2 169 €	1 675 €	338 €
Total Recettes 8122	247 001 €	158 419 €	196 745 €	208 901 €

À retenir

Les charges à caractères générales augmentent en 2024 en raison de travaux d'entretien (balayage) ou de maintenance et à l'augmentation des prestations de services (augmentation de certains tonnages et nouvelles prestations – plastiques). Cette hausse est contenue grâce à la mise en place de nouvelles filières en mai qui se traduit déjà par une diminution des factures ENF et INC du Conseil Départemental de la Mayenne malgré une augmentation de leurs tarifs.

Les effectifs ont également été renforcés en 2024 (+1.5 ETP) pour mieux accueillir et orienter les usagers.

Concernant les recettes, on observe de meilleures ventes et plus de facturation de dépôts « pros » en déchèterie.

Concernant les subventions, la mise en place des filières REP PMCB au niveau national est venue perturber les filières en place (mêmes acteurs, mais périmètres et organisations modifiés) et les soutiens 2024 seront perçus en 2025 (au mieux !)



c. Les dépenses et recettes non ventilables

Chapitre	Réalisé			
	2021	2022	2023	2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 914 €	111 161 €	121 135 €	136 741 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 038 360 €	388 039 €	191 375 €	270 270 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 865 €	13 401 €	6 756 €	3 802 €
66 - CHARGES FINANCIERES	3 603 €	2 795 €	1 987 €	1 179 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 €	145 €	0 €	0 €
68 – PROVISION POUR RISQUES	30 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Dépenses 01	1 179 817 €	515 540 €	321 253 €	411 992 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	43 080 €	40 541 €	41 353 €	40 377 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	1 887 654 €	1 897 939 €	1 883 845 €	2 238 094 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €	362 €	904 €	1 053 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 046 €	838 €	1 419 €	2 354 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	10 865 €	13 401 €	6 756 €	3 802 €
Total Recettes 01	1 954 645 €	1 953 081 €	1 934 277 €	2 285 680 €

À retenir

Les produits de la REOMi (Chapitre 70) évoluent en lien avec l'augmentation des tarifs.



III. Bilan des recettes et des dépenses

Chapitre	Réalisé			
	2021	2022	2023	2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 684 922 €	1 800 791 €	2 021 886 €	2 176 867 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	952 234 €	1 015 375 €	1 109 443 €	1 175 282 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 038 360 €	388 039 €	191 375 €	270 270 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 866 €	13 403 €	6 758 €	3 803 €
66 - CHARGES FINANCIERES	3 603 €	2 795 €	1 987 €	1 179 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 299 €	8 351 €	4 220 €	7 057 €
68 - DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROV	30 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Dépenses	3 733 285 €	3 228 753 €	3 335 669 €	3 634 459 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	18 478 €	6 387 €	1 454 €	6 543 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	43 080 €	40 541 €	41 353 €	40 377 €
70 - VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICE	2 335 490 €	2 367 839 €	2 150 631 €	2 648 444 €
74 - SUBVENTION EXPLOITATION	462 051 €	603 983 €	642 409 €	686 846 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	363 €	904 €	1 054 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 562 €	7 804 €	4 680 €	3 021 €
78 - REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	10 865 €	13 401 €	6 756 €	3 802 €
Total Recettes	2 888 528 €	3 040 318 €	2 848 187 €	3 390 087 €

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de près de 220 000 € par rapport à 2023 (hors opérations d'ordre entre sections).

Les charges à caractères générales suivent les augmentations de dépenses (OMR, nouvelles filières et tonnages en augmentation en déchèterie). Certaines de ces dépenses seront compensées par des recettes (REP PMCB) qui seront versées au mieux en 2025. Certaines dépenses nouvelles (filière plastique) seront également bien atténuées en 2025 avec le basculement des plastiques rigides dans le cadre de la REP PMCB (diminution des rotations et des coûts de traitement).

Les charges de personnel ont augmenté du fait du renforcement des effectifs en déchèterie (+1.5 ETP), de la prime « Pouvoir d'Achat » et de l'évolution des carrières des agents. À terme, le personnel supplémentaire en déchèterie permettra que les usagers trient mieux leurs déchets, permettant de maîtriser les dépenses de prestation de service. Il faut donc y voir un investissement de long terme.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 541 900 € par rapport à 2023.

Cela s'explique par de meilleures recettes de revente de matériaux (très variables d'une année sur l'autre), de subventions de fonctionnement temporaires (biodéchets) et par l'augmentation des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

D. Conclusion

2024 est une année de transition. Dans l'objectif de mieux trier et donc de maîtriser les dépenses tout en optimisant les recettes, deux axes principaux de travail ont été développés en 2024

- La poursuite de la mise en œuvre du Schéma Territorial de Gestion des biodéchets (diminution du tonnages d'OMR et de déchets verts)
- Le programme Déchèteries (mise en place de nouvelles filières et diminution des tonnages enfouis ou incinérés).

Les résultats des deux programmes ne vont pas se faire sentir avec la même rapidité. Ainsi, le programme « Déchèteries » a déjà montré des effets bénéfiques dès les premiers mois et d'une façon marquante : diminution des tonnages de 64% pour les déchets enfouis et de 69% sur les déchets incinérés. Cela montre la complémentarité et l'efficacité des actions mises en œuvre sur les deux sites (communication, renfort en personnel, nouvelles filières et dispositif empêchant le dépôt direct dans les bennes « stratégiques »).

Le programme Biodéchets sera plus long à montrer des effets sensibles. On touche ici au quotidien de nos usagers et il va falloir plusieurs années de travail continu pour convaincre toute notre population à trier ses biodéchets de façon naturelle.

Une première augmentation des tarifs a eu lieu en 2024, d'autres suivront malheureusement. En effet, malgré l'implication d'une grande partie de la population, les indicateurs ne sont pas tous « au vert ».

Cela étant dit, il convient de noter que le tonnage d'OMR ne diminue pas aussi vite que ce qui avait été envisagé :

- pas de nouvelle mobilisation sur le tri des emballages alors qu'il reste des tonnages – plastique notamment- à aller chercher ;
- le tri des biodéchets mettra du temps à s'installer. On touche rapidement les foyers les plus convaincus, mais il faudra motiver – et sur la durée – l'ensemble de la population si on veut voir ce tonnage d'OMR diminuer franchement.

Le contexte départemental – et donc les prix unitaires des déchets pris en charge par le CD53 - va continuer à évoluer rapidement dans les années à venir :

- Travaux importants de remplacement de la première ligne du Centre de Valorisation énergétique de Pontmain – le coût total des travaux ayant été sous-estimé lors des réflexions pour le renouvellement de la convention ;
- Travaux de maintenance lourde sur tous les quais de transferts du département ;
- Hausse des coûts de transfert des OMR.

Les dépenses de fonctionnement sont donc tributaires à la fois de facteurs internes (les quantités de déchets générées par nos usagers, le niveau de tri par ces mêmes usagers, l'organisation mise en place) et de facteurs externes que nous ne maîtrisons pas (hausse de la TGAP, tarifs de prestations par des privés ou le CD53, cours des matériaux).

Les déchets triés (à domicile ou en déchèterie) coûtent moins cher au final que des déchets non triés. Au-delà de l'aspect financier, il y a l'aspect environnemental et réglementaire. Afin que nos modes de vie soient moins polluants (consommation d'énergie ou de matières premières), le législateur (loi AGEC du 10 février 2020) a donné des objectifs chiffrés de **diminution** des Déchets ménagers et Assimilés (ou DMA). Ce sont tous les déchets pris en charge par le Service TRILOGIC : OMR, tri sélectif ou déchèteries. Le principal objectif, repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (ou PRPGD) est une réduction de 15 % des DMA à l'horizon 2030 par rapport à 2010.

En 2010, le ratio était de 738 kg/hab. et par an. **L'objectif 2030 est donc de 628 Kg** par habitant et par an. Or, **en 2024, nous avons produit chacun 814 kg** de déchets ! La tendance n'est absolument pas bonne.

Par conséquent, pour maîtriser les dépenses (et donc l'augmentation des tarifs), il est primordial de :

- Ancrer le tri des biodéchets et le compostage à domicile dans le quotidien de l'ensemble de nos foyers :
 - o Moins d'OMR
 - o Moins de déchets verts en déchèterie
- Aller chercher les emballages encore présents dans les bacs gris (principalement du plastique) par un accroissement sensible de la communication de proximité et écrite
 - o Moins d'OMR
 - o Plus de recettes de revente ou de soutiens CITEO
- Pérenniser les gestes de tri en déchèterie
 - o Moins de déchets enfouis ou incinérés
 - o Plus de recettes de revente ou de soutien des éco-organismes
- Travailler sur la prévention de la production de déchets : le déchet le moins cher à collecter ou à traiter est celui qui n'est pas produit. Si une partie du travail est à faire par le législateur ou les entreprises, l'utilisateur, par ses choix d'achat notamment, a un réel pouvoir sur le poids de sa poubelle. Il nous appartient de développer la communication autour de la prévention des déchets.

La communication autour de la gestion des déchets va donc devoir être accélérée en développant des thèmes peu traités à ce jour (emballages et prévention).